

# Circuit VAE - La croix de Védrines

PNR de l'Aubrac - Chaudes-Aigues



grand tour vtt en forêt (Hervé Vidal)



*Ce petit circuit est accessible à tous, dans la forêt de Védrines, avant de remonter vers Rioussalat-Haut (belle ferme de caractère).*

D. (en voiture) Depuis Chaudes-Aigues, prendre direction Rodez sur 4 km jusqu'à l'embranchement de la route de Védrines. Suivre la route de Védrines sur 500m environ. 1. Emprunter la large allée forestière à gauche jusqu'à la D 921, prendre la route à droite sur 500m. 2. Prendre à gauche le large chemin de terre qui remonte jusqu'à la ferme de Rioussalat-Haut, continuer le chemin jusqu'au prochain carrefour. 3. Au carrefour, prendre à gauche la petite route goudronnée pour rejoindre le départ.

## Infos pratiques

Pratique : VTTAE

Durée : 1 h

Longueur : 4.2 km

Dénivelé positif : 67 m

Difficulté : Niveau vert - Facile

Type : Boucle

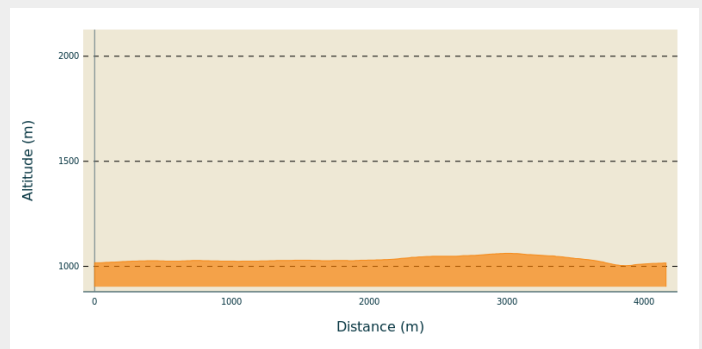
# Itinéraire

**Départ** : Chaudes-Aigues

**Balisage** : Itinéraire de VTT à Assistance Électrique Sports cyclistes

**Communes** : 1. Chaudes-Aigues

## Profil altimétrique



Altitude min 1003 m Altitude max 1062 m

Vert

**Praticable** : toute l'année.

D. (en voiture) Depuis Chaudes-Aigues, prendre direction Rodez sur 4 km jusqu'à l'embranchement de la route de Védrines. Suivre la route de Védrines sur 500m environ.

1. Emprunter la large allée forestière à gauche jusqu'à la D 921, prendre la route à droite sur 500m.
2. Prendre à gauche le large chemin de terre qui remonte jusqu'à la ferme de Rioussalat-Haut, continuer le chemin jusqu'au prochain carrefour.
3. Au carrefour, prendre à gauche la petite route goudronnée pour rejoindre le départ.

## Conseils et suggestions

Un circuit très facile en forêt

**Site web (URL)** : <http://www.pays-saint-flour.fr>

**Téléphone** : [04 71 23 52 75](tel:0471235275)

# Sur votre chemin...



# Toutes les infos pratiques

***i* A la campagne**

***i* En plein air**

***i* Vue montagne**

***i* Vue sur fleuve ou rivière**

***!* Recommandations**

Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés.

Chiens interdits en raison de la présence de troupeaux.

**Comment venir ?**

Parking conseillé

D 921 - croisement de la route de Védrines

**Source**

Office de Tourisme des Pays de Saint-Flour

<http://www.pays-saint-flour.fr>